Villiers-sur-Marne (94) : Nazim condamné à sept ans de prison pour avoir mortellement poussé un homme dans les escaliers de la gare. Pour l'avocat général « C'est un geste d'une grande méchanceté de pousser quelqu'un dans les escaliers. C'est enfantin. »

18/06/2024 à 19h45



« C'est un geste d'une grande méchanceté de pousser quelqu'un dans les escaliers, avait décrit l'avocat général lors de ses réquisitions, lundi 17 juin dans l'après-midi. C'est enfantin. » Ce geste avait eu des conséquences mortelles pour Suleiman, âgé de 32 ans. Mardi, Redouane, son pousseur, âgé de 29 ans, a été condamné à sept années d'emprisonnement pour violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner par la cour d'assises du Val-de-Marne, au palais de justice de Créteil. Une peine conforme aux réquisitions de l'avocat général.

www.leparisien.fr